



Poteau EDF sur propriété

Par **Patrick Riera**, le **29/06/2017** à **16:30**

Bonjour,

J'ai un poteau EDF dans ma cour qui fait traverser une ligne pour alimenter d'autres maisons en EDF. Lorsque j'ai demandé à EDF (ENEDIS) de déplacé le poteau qui n'avait rien a faire sur ma propriété, il mon indiqué que cela pouvez être à leur charge que s'il y avait un permis de construire (ou déclaration de travaux) accepter. Aujourd'hui nous sommes dans cette situation, mais il déplace le poteau uniquement du minimum pour ne pas gêner la construction, et son déplacement apporte une plus grande gêne et ne résout pas mon problème. Les autres solutions son à ma charge il déduisent du prix du déplacement minima. Quel est mon droit et que puis-je faire pour déplacer ce poteau qui n'a rien affaire sur mon terrain, sauf d'avoir fait faire des économies au diffèrent organisme à l'époque alors que dans le village c'est la seule ligne qui traverse une propriété. Les anciens propriétaires avaient certainement donné leur accord. Merci de vos retour et conseil.